

ACTION URGENTE

IRAN. UN JOURNALISTE CESSE SA GRÈVE DE LA FAIM

Le 24 juillet dernier, le journaliste iranien Mohammad Sadiq Kabudvand a mis un terme à sa grève de la faim au bout de 59 jours, après que les autorités de la prison d'Evin, à Téhéran, lui ont promis qu'il pourrait sortir pour raisons médicales. Cet homme est toujours en mauvaise santé et a besoin de traitements pour plusieurs pathologies chroniques, dont une infection rénale.

Mohammad Sadiq Kabudvand est un prisonnier d'opinion qui purge actuellement une peine de 10 ans et demi d'emprisonnement pour ses activités de journaliste et de défenseur des droits humains. Le 24 juillet 2012, il a cessé une grève de la faim qui a duré près de deux mois. Il a révélé à sa femme que les autorités de la prison lui ont promis qu'il pourrait sortir de prison. Dans une lettre ouverte publiée sur Kalame, un site internet de l'opposition, Mohammad Sadiq Kabudvand a écrit qu'il avait été incité à mettre un terme à sa grève par sa famille, ses amis et « ceux qui respectent les vies et les valeurs humaines ».

Le 16 juillet, Mohammad Sadiq Kabudvand a mis fin à sa grève de la soif (refus de manger mais également de boire), entamée deux jours plus tôt. Il a néanmoins continué de refuser de s'alimenter. Il avait commencé une grève de la faim le 26 mai dernier pour protester contre les autorités de la prison, qui refusaient de le laisser rendre visite à son fils Pejman, malade depuis janvier.

Le 20 juillet, Mohammad Sadiq Kabudvand a été conduit à la clinique de la prison d'Evin, puis à l'hôpital Modarres, à Téhéran, car il avait terriblement mal aux reins. Il a été renvoyé en prison le même jour. Les pathologies dont cet homme est atteint ont été aggravées par sa longue grève de la faim, et sa santé se détériore. D'après de récents examens médicaux effectués à la clinique de la prison d'Evin, Mohammad Sadiq Kabudvand continue de souffrir d'une infection rénale et de faiblesse musculaire, son taux de sucre est très bas et il a perdu du poids.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer Mohammad Sadiq Kabudvand immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association par le biais de ses activités de journaliste et de défenseur des droits humains ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme bénéficie de tous les soins médicaux nécessaires, notamment dans une structure médicale extérieure à la prison au besoin.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2012 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader

Islamic Republic Street – End of Shahid

Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : [#khamenei_ir](https://twitter.com/khamenei_ir) #L'Iran doit

libérer #Kabudvand immédiatement

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

[Care of] Public Relations Office

Number 4, 2 Azizi Street intersection

Vali Asr Ave, above Pasteur Street

intersection, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani

c/o Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Avenue

South of Serah-e Jomhuri

Tehran, Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir

(Objet : FAO Mohammad Javad Larijani)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 204/12. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/046/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UN JOURNALISTE CESSE SA GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohammad Sadiq Kabudvand a été autorisé à rendre visite à son fils à quelques rares occasions, dont la dernière remonte à fin avril ou début mai 2012. Les autorités de la prison l'ont conduit au chevet de son fils pour une visite qui a duré environ 30 minutes. Cet homme a entamé une grève de la faim le 26 mai dernier pour protester contre les autorités carcérales, qui refusaient de le laisser sortir plus souvent. Dans une lettre ouverte publiée le 25 juillet dernier sur Kalame, un site internet de l'opposition, il a écrit qu'il avait été incité à mettre un terme à sa grève par sa famille, ses amis et « ceux qui respectent les vies et les valeurs humaines ».

Après son arrestation le 1^{er} juillet 2007, Mohammad Sadiq Kabudvand a d'abord été détenu à la section 209 de la prison d'Evin, qui serait contrôlée par le ministère du Renseignement. Il a passé 40 jours à l'isolement et a déclaré par la suite avoir été interrogé les yeux bandés, pieds et poings liés. Il a cessé de manger durant huit jours pour contester ses conditions de détention et d'interrogatoire. Pendant ce laps de temps, la direction de la prison lui a imposé de demander par écrit l'autorisation d'utiliser les toilettes. Cette situation a aggravé un problème rénal dont il souffrait déjà.

Le 19 mai 2008, Mohammad Sadiq Kabudvand a perdu connaissance pendant une trentaine de minutes. Un autre prisonnier, médecin, lui a apporté les premiers secours. Ses codétenus ont appelé à l'aide et demandé à des gardiens de l'emmener à la clinique de la prison, mais ceux-ci l'ont laissé dans sa cellule. Le lendemain, il a été contraint d'assister à une audience de son procès, finalement annulée parce qu'un représentant du ministère public ne s'est pas présenté, mais le juge a quand même ordonné que Mohammad Sadiq Kabudvand reçoive un traitement adapté dans un hôpital, à l'extérieur de la prison d'Evin. Cette décision n'a pas été appliquée et cet homme s'est vu prodiguer des soins au centre médical de la prison.

Le 9 janvier 2012, il a finalement été conduit dans un hôpital à l'extérieur de la prison pour un bilan médical, comprenant un examen de la prostate, des analyses de sang et des examens cardiovasculaires. Sur la base des résultats de ces examens, les médecins ont recommandé l'admission de Mohammad Sadiq Kabudvand à l'hôpital pour une opération de la prostate, mais celui-ci a été reconduit à la prison d'Evin, et on ignore s'il a reçu les soins médicaux nécessaires.

Mohammad Sadiq Kabudvand, qui appartient à la minorité kurde d'Iran, est le fondateur et président de l'Organisation des droits humains du Kurdistan (HROK ou parfois RMMK, initiales de son nom en kurde). Jusqu'en 2004, il était également rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Payam-e Mardom-e Kordestan*, qui publiait des articles pour la promotion des droits culturels, sociaux et politiques de la minorité kurde d'Iran. Le 27 juin 2004, le journal a été condamné à trois ans d'interdiction de paraître pour « diffusion d'idées séparatistes et publication de fausses informations ». La Cour suprême a annulé cette décision mais le journal n'a pas repris ses activités.

Mohammad Sadiq Kabudvand a été interpellé le 1^{er} juillet 2007 et a été principalement détenu à la prison d'Evin. Il purge actuellement une peine de 10 ans de prison pour avoir fondé la HROK, raison de son arrestation en 2007. Il a également été condamné en 2005 à six mois d'emprisonnement pour avoir « publié des informations fausses dans le but d'inquiéter le public » et « semé la discorde dans tous les milieux en soulevant des questions ethniques et raciales ». Le 16 juillet 2009, il a été transféré vers la prison de Mahabad, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, dans le nord-ouest de l'Iran. Trois jours plus tard, il a comparu devant la première chambre du tribunal révolutionnaire de Mahabad. Il était accusé de « diffusion de propagande contre le régime » pour avoir publié et distribué des brochures sur les femmes kurdes. Il aurait indiqué à la cour : « Le contenu de la brochure dont il est question dans l'acte d'accusation est sans rapport avec les documents publiés par la HROK. Ceux-ci portent le logo et l'adresse de l'organisation et nous ne pouvons endosser la responsabilité que des documents publiés sur le site Internet de l'organisation. » À la connaissance d'Amnesty International, aucune décision n'a été rendue dans cette affaire. Mohammad Sadiq Kabudvand a été ramené à la prison d'Evin en avril 2010.

Nom : Mohammad Sadiq Kabudvand

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 204/12, MDE 13/055/2012, 9 août 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

